

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cassandra Adami

<https://www.cadre21.org/membres/e96d938b4c6e255d50ed84ba>

Date d'obtention : 2024-10-23 15:48:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto a été créée afin d'outiller les intervenants scolaires pour qu'ils puissent savoir quoi faire et comment le faire. Elle uniformise les interventions auprès des commissions scolaires/établissements scolaires afin de faciliter le travail de collaboration et de partenariat avec le service de police de leur région. Elle augmente l'efficacité ainsi que la rapidité des interventions car l'intervenant connaît déjà d'avance les étapes qu'il doit suivre. Il peut se fier à l'aide-mémoire fournis dans la trousse afin de ne rien oublier et de passer à côté d'informations cruciales. En intervenant rapidement, les intervenants limitent probablement la propagation des images/vidéos. En travaillant avec la trousse, l'intervenant s'assure ainsi qu'il procure un bon support aux victimes, aux instigateurs, aux témoins ainsi qu'aux familles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour les adolescents, l'image est très importante. Lorsqu'ils vivent une situation de sexto, on réalise que même si l'acte initial était fait avec consentement (échange entre amoureux), cela peut débouler rapidement vers un acte criminel qui a une longue portée (dans le temps et sur le net). À ce moment, l'image de l'ado peut (et va) être atteinte. En ayant en main la trousse sexto, je m'assure d'intervenir rapidement lorsque nous avons l'information. En agissant rapidement, je peux ainsi limiter les impacts sociaux, familiaux, physiques ainsi que psychologiques chez l'adolescent et chez les gens qui l'entourent.

L'utiliser de façon adéquate va m'aider à pouvoir fournir à mes élèves le soutien nécessaire afin que la situation soit prise en charge et prise au sérieux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de ne pas émettre aucun jugement. Les élèves impliqués vivent déjà beaucoup d'émotion en lien avec la situation. De plus, je dois faire attention de bien suivre les étapes afin que les informations recueillies puisse être remise aux policiers qui collaboreront avec nous.

Lorsqu'un élève vient voir un intervenant afin de lui parler d'une problématique de Sexto, il lui fait confiance. Afin de préserver cette confiance, je dois absolument garder toutes informations confidentielles et ne jamais voir les images/vidéos qui sont visées par le protocole.

Je dois l'aviser aussi que la police sera contactée.

Je dois aussi bien évaluer le type d'acte (malveillant ou impulsif) afin de bien remplir les grilles (pas de grille pour l'instigateur si c'est un acte malveillant)

Je dois faire attention à comment mon élève se sent face à ce protocole et je dois rester impartiale et sans jugement.